

Nom, prénom
Adresse
CP Ville

Madame Muriel PENICAUD Ministre du travail
127 rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07

A, le

Objet : Projet de nouvelle classification des agents publics à pôle emploi et déclassement de mon emploi de niveau 3

Copie : pôle emploi Direction Générale, SNU Pôle Emploi (*mettre adresse courriel*)

Madame la Ministre,

Une concertation a eu lieu au sein de pôle emploi pour instaurer une nouvelle classification des emplois des agents contractuels de droit public. Si celle-ci est validée par les tutelles, la Direction Générale de pôle emploi opérera une transposition des emplois relevant du statut d'agent public contractuel de 2003 dans la nouvelle classification et les rattachera au référentiel des emplois de la convention collective de droit privé.

Par la présente, je vous alerte sur les conséquences spécifiques de cette nouvelle classification sur mon niveau d'emploi actuel.

En effet, celui-ci, (conseiller référent, cadre adjoint appui gestion, cadre technique informatique-titre à choisir en fonction de sa filière) (reconnu à bac+3), va disparaître et être fusionné avec le niveau précédent de niveau 2 (reconnu à bac+2).

En supprimant ce niveau d'emploi, la Direction Générale procède à un déclassement de mon emploi et à une dévalorisation de mon parcours professionnel. Cela revient à nier une partie de mes compétences professionnelles. Pour preuve, une dizaine de missions menées au quotidien par les conseillers référents disparaît de ce nouveau référentiel.

Je redoute donc également que cette nouvelle classification anéantisse toute perspective d'évolution, puisque des activités exercées et reconnues sont purement effacées des nouveaux référentiels. Qu'en sera-t-il de mon déroulement de carrière ?

Cette nouvelle classification m'interdirait l'accès aux autres postes de la catégorie A de la fonction publique (d'Etat ou territoriale) accessible via un concours ouvert aux candidats à partir de Bac +3.

En effet, l'emploi de (conseiller référent, cadre adjoint appui gestion, cadre technique informatique-titre à choisir en fonction de sa filière) était accessible avant la fusion ANPE-ASSEDIC par la voie d'un concours externe ouvert aux titulaires d'un Bac +3. J'occupe donc actuellement un poste reconnu à ce niveau, équivalent à une catégorie A. Ce projet de classification supprime, sans contrepartie, cette reconnaissance à Bac +3, très importante dans la fonction publique. L'intitulé de l'emploi dans les filières Appui-Gestion et Systèmes d'information reflète la qualification de l'ensemble des agents dudit niveau : **Cadre Adjoint** Appui Gestion et cadre technique informatique.

Ce courrier exprime mon mal-être quant à cette volonté de l'établissement qui m'emploie de supprimer la reconnaissance de mes compétences et mes inquiétudes quant à mon avenir professionnel.

Ils s'ajoutent au sentiment d'acharnement de ce même établissement auprès des agents de statut public (suppression de certaines primes comme la QPV, rareté des sélections internes, difficulté de mobilité professionnelle, jour de carence, méconnaissance croissante de notre statut et difficulté d'application de ses règles par les directions régionales, ...).

Si le souhait de notre direction est d'amener les agents publics à la frustration et au renoncement, alors je vous confirme que cette méthode est adaptée. Elle m'inquiète d'autant plus qu'elle se rapproche de celles utilisées

au sein de France Télécom, La Poste et Renault dont on connaît les conséquences désastreuses sur le plan humain.

En tant qu'agent public de pôle emploi, je me sens fortement discriminé(e) et souffre d'un sentiment d'injustice. J'ai choisi de conserver le statut d'agent public par conviction : en effet, exercer les missions de service public dans un Etablissement Public Administratif avec un statut d'agent public me paraît essentiel à la garantie de l'intérêt général. Mais aujourd'hui ce statut ne cesse d'être rogné et renié.

Si je vous sollicite aujourd'hui, c'est que la Direction Générale de pôle emploi reste figée sur ses positions, sourde aux propositions constructives de certaines organisations syndicales (SNU-FO) pour maintenir le niveau de reconnaissance professionnelle attendu par les agents de niveau 3 qui représentent 25% du personnel de droit public.

En tant que Ministre de Tutelle de pôle emploi, je vous demande d'intervenir auprès de la Direction Générale pour défendre la prise en compte de notre expertise professionnelle qui doit aboutir à une transposition dans la catégorie correspondante à nos qualifications de la future classification envisagée : la catégorie 3 équivalente à la catégorie A. Cette nouvelle classification ne doit pas aboutir à l'anéantissement de mon emploi (de conseiller référent, cadre adjoint appui gestion, cadre technique informatique-titre à choisir en fonction de sa filière) occupé avec conviction par des agents publics de la métropole et des DROM.
Je compte sur votre intervention et votre soutien auprès de pôle emploi, pour obtenir au moins un peu de considération et de reconnaissance.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom, prénom